



Question urgente caillasse voiture

Par **will045**, le **18/07/2009** à **19:28**

Bonjour,

J'ai 16ans, Je vous demande de simplement répondre à ma question sans me juger svp. En clair dans un endroit pomé, en pleine campagne. Avec un ami. Nous avons "croisé" une vieille voiture, elle avait déjà les pneus crevés. La réaction qu'on a eu c'est de la finir. on a cassé les vitres et les portes. On a bien vu l'assurance qui s'est terminé en 1985, donc la voiture n'était théoriquement plus utilisée. Elle faisait vraiment épave. Maintenant son proprio a porté plainte et nous accuse aussi de vol de carte grise, alors qu'il n'y avait absolument rien dans la voiture. Nous comptons dire la vérité lors de l'audience. Que risquons nous ? (au niveau financier)

Par **frog**, le **18/07/2009** à **21:58**

Il faudra payer à hauteur du dommage causé. Si c'est vraiment un véhicule épave, je suppose que ça ne chiffrera pas à plus de mille euros.